

AGRICULTURE : LA MUTUALISATION VIA LES CUMA, UN LEVIER CLÉ POUR TRANSMETTRE ET INSTALLER LA NOUVELLE GÉNÉRATION

Une étude menée en janvier-février 2026 révèle que près de 8 professionnels du secteur sur 10 estiment que les CUMA facilitent l'installation

Faisant face à des crises multiples, la ferme France voit ses effectifs se réduire. Sur trois départs d'agriculteurs, deux seulement seront remplacés. Avec moins d'agriculteurs dans les champs, la mutualisation via les CUMA s'impose comme une réponse concrète : elle réduit les charges de mécanisation, facilite l'installation et sécurise les modèles économiques. Une récente étude confirme leur rôle clé : pour plus de 79 % des professionnels du monde agricole, les CUMA facilitent l'installation des jeunes.

LA MUTUALISATION VIA LES CUMA, FACTEUR CLÉ DE SUCCÈS POUR L'INSTALLATION ET L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES

Une [étude](#)¹ menée en janvier-février 2026 auprès de 1 752 professionnels du monde agricole confirme le rôle structurant de ces associations dédiées à la mutualisation du matériel agricole et implantées partout sur le territoire français :



- **79 %** estiment que les CUMA facilitent l'installation
- **79 %** qu'elles dynamisent les territoires
- **80 %** qu'elles favorisent la diversité et l'intégration
- **88 %** qu'elles renforcent la solidarité entre les agriculteurs et agricultrices.

Dans un contexte où un agriculteur sur deux partira à la retraite d'ici quatre ans, ces résultats positionnent les CUMA comme un levier concret de politique agricole.

Pour alléger la charge de travail mais aussi la charge de la responsabilité qui pèse sur de jeunes agriculteurs moins nombreux et moins entourés dans les champs, les CUMA s'imposent comme une réponse collective. Outil d'entraide, de solidarité et de compétitivité, elles cultivent un terrain d'accueil favorable aux nouveaux exploitants.

FAVORISER LE PARTAGE DE MATÉRIEL AGRICOLE, UNE RAISON D'ÊTRE PLUS NÉCESSAIRE QUE JAMAIS

Mutualiser plus permet de gagner en compétitivité et encourage une mécanisation responsable. Un constat largement partagé par les répondants à l'étude.

- Pour une large majorité d'entre eux, les CUMA sont le meilleur moyen de mutualiser le matériel agricole (**92,4 %**)²
- Les CUMA sont des structures modernes et innovantes pour **75 %** des agriculteurs, agricultrices et des actifs agricoles

Aujourd'hui, la France est le leader européen des charges de mécanisation. Particulièrement pour des jeunes agriculteurs et agricultrices récemment installés, ce poste met sous pression leurs modèles économiques, et leur capacité à vivre correctement de leur activité.

- La mécanisation est aujourd'hui le premier poste de charges des exploitations françaises, avec une hausse de plus de 45 % du prix des équipements en cinq ans.
- Le taux d'endettement moyen en France est de 192 000 euros par exploitation.

L'économie que permet la CUMA, en réduisant de 17 % en moyenne les charges de mécanisation, constitue un réel gain pour le nouvel installé.

UN EXEMPLE CONCRET : POUR UN ÉQUIPEMENT, PLUS DE 3 700 € ÉCONOMISÉS PAR AN !



Dans la CUMA de Marie, agriculteurs et agricultrices ont choisi d'investir dans une presse à bottes



Coût : 49 000€

Pour Marie,

- La CUMA facture les bottes 2,5€ par unité
- Son GAEC en réalise 450 par an

Soit un total de 1 125€.



De son côté, Pierre a décidé d'investir seul pour équiper sa ferme d'une presse à bottes



Coût : 49 000€

Pierre lui,

- Prévoit d'amortir sa machine sur 10 ans

Elle lui coûte donc 4 900€ par an

Par rapport à Pierre, Marie va économiser 3 775€ pour cet équipement.

Et il en sera de même pour tous les collègues avec lesquels il aura fait le choix de le partager !

MOINS D'AGRICULTEURS DANS LES CHAMPS, C'EST PLUS DE BESOIN DE SOUTIEN DANS LEUR ACTIVITÉ

Depuis 2026, la mutualisation du matériel agricole par les CUMA, coopération d'utilité publique, est davantage encouragée.

La France a fait évoluer la fiscalité pour encourager ce modèle d'avenir. Ainsi, les parlementaires ont voté en 2026, avec un large consensus, un crédit d'impôt mécanisation collective : une mesure fiscale en faveur des pratiques de mutualisation de matériels agricoles entre agricultrices et agriculteurs via les CUMA.

Un agriculteur sur deux adhère à une CUMA en France, il reste encore du potentiel pour le développement de ce système de partage, avec moins de 10 % du parc matériel aujourd'hui mutualisé. Mais sur le terrain, il n'y a pas d'opposition : il y a une complémentarité des solutions !

- 90 % des agriculteurs en CUMA ont aussi recours à d'autres services pour externaliser certains travaux et accéder à du matériel qu'ils n'ont pas sur leur exploitation, via la copropriété, l'entraide et les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) notamment.
- Loin d'être en opposition, la complémentarité de ces modèles est nécessaire à l'équilibre et à la pérennité de l'agriculture française dans un contexte de tension sur la reprise des fermes. Moins d'agriculteurs dans les champs, c'est plus de besoins de soutien dans leur activité, par l'externalisation ou la mutualisation !

POUR UNE MÉCANISATION RESPONSABLE, RÉÉQUILIBRER LES USAGES ENTRE ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL, EXTERNALISATION ET MUTUALISATION



« Les CUMA sont les seules à permettre une mécanisation réellement partagée entre agriculteurs, à prix coûtant. Elles rendent possible une agriculture à la fois compétitive et responsable, en s'appuyant sur un modèle coopératif sans recherche de profit. Pendant des décennies, la fiscalité a soutenu l'équipement individuel. Le crédit d'impôt mécanisation collective adopté par le Parlement en février 2026 marque un tournant : il reconnaît enfin la valeur d'un modèle collectif, responsable et au service des agriculteurs et des agricultrices » **Marine Boyer**

Présidente de la Fédération Nationale des CUMA.

Un rééquilibrage, pas un avantage supplémentaire

Depuis plus de 50 ans, la fiscalité a encouragé l'équipement individuel, notamment via l'exonération d'impôt des plus-values sur la revente du matériel. Le crédit d'impôt mécanisation collective ne crée pas une nouvelle distorsion : il corrige un déséquilibre historique en reconnaissant la mutualisation.

Concrètement, ce dispositif :

- Bénéficie directement aux agriculteurs et agricultrices, qu'ils soient imposés à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés
- Corrige une incitation fiscale orientée depuis les années 70 vers la seule mécanisation individuelle
- Encourage un modèle de coopération fondé sur la mutualisation des investissements.
- Vient compléter les leviers existants pour soutenir les agriculteurs, qui, de moins en moins nombreux, doivent organiser leur activité en combinant mutualisation et recours à des solutions externalisées.



Ce rééquilibrage est d'autant plus nécessaire que l'écart de soutien public reste considérable : l'exonération d'impôt sur les plus-values liée à l'équipement individuel représente plus d'1 milliard d'euros par an, contre 30 millions d'euros pour le crédit d'impôt mutualisation, soit 0,03 %.

« Grâce à cette mesure, l'État encourage la mutualisation des charges à prix coûtant et permet aux exploitants agricoles de réduire leurs coûts de mécanisation. Soutenir les CUMA, c'est faciliter l'installation et la transmission des exploitations. C'est un levier concret pour le renouvellement des générations agricoles, mais aussi un moyen de limiter l'impact environnemental de la mécanisation. C'est un investissement stratégique pour la souveraineté agricole française », conclut Marine Boyer.

¹ Étude menée auprès de 1 752 participants issus du monde agricole : exploitants et exploitantes (76 %), salariés agricoles, enseignants, et autres professionnels agricoles, par Entraid Médias et la Fédération nationale des CUMA (FNCUMA). Enquête de notoriété proposée via les réseaux sociaux, réponse libre sur la base du volontariat.

² Devant la copropriété (58,8 %) et loin devant les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA, 28,2 %)

Contacts presse Agence Belle Nouvelle

Laurène Le Norcy – 06 18 68 33 32 - laurene.lenorcy@bellenouvelle.fr

Allexa Bajjot – 06 63 31 38 78 – allexa.bajjot@bellenouvelle.fr



A propos de la Fédération Nationale des CUMA

La CUMA est une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole. En France, dans plus de 9 200 CUMA implantées partout dans l'hexagone, 182 000 agriculteurs et agricultrices mutualisent des moyens (machines, main-d'œuvre, hangars...) nécessaires à leur activité agricole. C'est ainsi plus d'un agriculteur sur deux qui s'engage dans un modèle solidaire, qui favorise la responsabilité et la sobriété des investissements, et contribue à la compétitivité des exploitations. Depuis plus de 80 ans, les CUMA encouragent l'économie de partage, l'innovation et la diffusion de nouvelles pratiques, l'installation et la qualité de vie des agriculteurs et agricultrices. La Fédération Nationale des CUMA équipe, forme et accompagne les CUMA, pour simplifier au maximum la vie des agricultrices et agriculteurs engagés dans ces collectifs.